

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

30 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laétitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel FOSSET, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Marie-Isabelle SALAS.

Étaient absents non excusés : M. Mohammed EL HABCHI, M. Derrick CAMPBELL.

Procurations : M. Jean-Michel FOSSET en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Muriel SCANDOLERA en faveur de Mme Marion DAIGNEAU, M. Sébastien MARRONCLES en faveur de M. Eric BRETON, Mme Marie-Isabelle SALAS en faveur de Mme Carole OLEKHNOVITCH.

Secrétaire : M. Gérard STOQUERT.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-063**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge : Affection des résultats du CFU 2025 sur le BP 2026.

L'affectation des résultats du compte financier unique 2025 sur le budget primitif 2026 se traduit de la manière suivante :

1 – Le résultat de la section de fonctionnement du Compte Financier Unique 2025 = 26.827,10 € € sur le Budget Primitif 2026 en recettes de fonctionnement au chapitre 002 – résultat antérieur

2 – Le résultat d'investissement du Compte Financier Unique 2025 = + 16.414,08 € sur le Budget Primitif 2026 en recettes d'investissement au chapitre 001 – résultat antérieur

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'affectation des résultats du CFU 2025 sur le BP 2026.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire,

M. Gérard STOQUERT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE.



2026-063

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-30T11-11-26.03 (MI269484136)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260430-2026-063-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge : Affection des résultats du CFU 2025 sur le BP 2026.

Date de décision : Apr 30, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2026-063.PDF](#)

Préparé

Date 30/04/26 à 11:11

Par [JORDAN Edouard](#)

Transmis

Date 30/04/26 à 11:11

Par [JORDAN Edouard](#)

Accusé de réception

Date 30/04/26 à 11:17